

**Décision du 07 août 2020 portant désignation du président du comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail départemental de la Dordogne**

NOR : JUST2023679S

Décide :

Article 1 : La présidence du CHSCT du département de la Dordogne est arrêtée comme suit :

Département	Direction	Fonction
Dordogne	DSJ	Président du tribunal judiciaire de Périgueux

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Paris, le **07 AOUT 2020**

Pour le ministre et par délégation,
La cheffe du service des ressources humaines,



Myriam BERNARD